

Communiqué

-

Appel à Projet

Exposition monographique d'œuvres présentées sur l'espace public à Orléans

-

Prolongement délai de candidature & informations complémentaires

Depuis plusieurs années, la Mairie d'Orléans souhaite mettre à l'honneur des artistes par le biais d'exposition d'œuvres plastiques et photographiques présentées sur l'espace public.

Dans une volonté de mener des projets au plus près des habitants, d'enrichir leur cadre de vie par la présence d'œuvres d'art, la Mairie d'Orléans réaffirme dans sa politique culturelle des projets d'expositions d'œuvres installées sur l'espace public et en fait l'un des axes forts de son projet.

Dans ce cadre, La Direction de la Culture des Arts et de l'Économie Créative de la Mairie d'Orléans a diffusé mi-décembre un premier appel à projet à l'attention d'un artiste pour la présentation d'œuvres sur l'espace public au printemps 2021 à Orléans. Les artistes sont invités à proposer plusieurs œuvres qui pourraient être installées et exposées en plein air de façon temporaire. Les œuvres, adaptées à une installation en extérieur, pourront être d'esthétiques et de supports divers, au nombre de 3 minimum et 6 maximum. Les œuvres pourront avoir un caractère éphémère, dégradable et évolutif en regard du temps de présentation des œuvres. Exposées en différents lieux (à choisir par l'artiste dans la liste annexée à l'appel à projet), elles créeront ainsi un parcours dans la ville.

La Direction de la Culture des Arts et de l'Économie Créative de la Mairie d'Orléans souhaite par le biais de ce communiqué apporter des éléments complémentaires :

- la date limite de l'envoi des candidatures initialement fixée au 31 janvier 2021 est repoussée au 22 février 2021 à 12h,
- une enveloppe budgétaire globale et maximale de 30 000€ TTC est prévue pour ce projet ; le budget devra inclure l'ensemble des dépenses (honoraires artistiques, coûts de production et de technique) pour la réalisation et l'exploitation du projet, comme précisé dans l'appel à projet,
- par ailleurs, un budget supplémentaire pourra être envisagé en cas de dégradations des œuvres installées sur l'espace public, en échange avec l'artiste et en fonction des particularités des installations proposées,
- la liste des sites présentée en annexe de l'appel à projet est le fruit d'un travail préalable d'identification prenant en compte les problématiques techniques et sécuritaires,
- le projet lauréat sera désigné après consultation d'un comité de sélection composé d'élus, de membres de la Direction de la Culture, des Arts et de l'Économie Créative et du service régie, de membres des mairies de proximité et de personnalités qualifiées du secteur des arts visuels.

